

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **6 octobre 2025**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque

Est/sont absents:

Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2025-10-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 8 septembre 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de septembre 2025**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Réfection de la route Saint-Gérard, réception définitive**

- 5.2 - Réclamation d'une subvention du PAVL, volet projet particulier d'amélioration
- 5.3 - Budget 2022 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 3 septembre 2025
- 5.4 - Budget 2021 et 2024 de l'OH Montmagny-Bellechasse, ajustement du déficit SHQ
- 5.5 - Entente de délégation de gestion du Havre du Lac Vert, modification de l'article 10
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Application du droit de préférence sur le lot 3 390 921
 - 6.2 - Avis de motion du projet de règlement 07-2025 modifiant la zone 143-F du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Fourrière canine 2026, offre de services
 - 7.2 - Abaissement de la vitesse sur une portion de la route 279
 - 7.3 - Aménagement de la Cycloroute de Bellechasse, appel d'intérêt
 - 7.4 - Cycloroute de Bellechasse, répartition des frais liés à l'entretien
 - 7.5 - Réfection du garage municipal, esquisse des bâtiments et évaluation des coûts
 - 7.6 - Coop de Santé des Monts de Bellechasse, lettre d'appui
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Souper-bénéfice 2025 en partenariat avec le Club de golf Bellechasse
 - 8.2 - Dépôt du bilan financier de Mon village, ma famille 2025
 - 8.3 - Dépôt du bilan financier du BBQ du maire 2025
 - 8.4 - Honoraires en ingénierie pour le plan fonctionnel et technique de la Maison de la culture de Bellechasse et de la bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques
 - 8.5 - Honoraires en architecture pour le plan fonctionnel et technique de la Maison de la culture de Bellechasse au Centre sectoriel des plastiques
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Demande d'aide financière de Cassis et Mélisse
 - 9.2 - Album des finissants 2025-2026 de l'ESSD
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-10-02

3.1 - Séance ordinaire du 8 septembre 2025

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2025-10-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de septembre 2025

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 2 040 559.95 \$ et des salaires de 117 184.56 \$ en date du 6 octobre 2025 pour les dépenses de septembre 2025.

5 - ADMINISTRATION

2025-10-04 5.1 - Réfection de la route Saint-Gérard, réception définitive

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la réception définitive de la réfection de la route Saint-Gérard sur 1 775 mètres, au montant de 75 072,69 \$ taxes incluses.

2025-10-05 5.2 - Réclamation d'une subvention du PAVL, volet projet particulier d'amélioration

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 351 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2025-10-06 5.3 - Budget 2022 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 3 septembre 2025

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2022, datée du 3 septembre 2025, de l'Office Municipal d'Habitation Montmagny-Bellechasse, comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec.

2025-10-07 5.4 - Budget 2021 et 2024 de l'OH Montmagny-Bellechasse, ajustement du déficit SHQ

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'ajustement du déficit d'exploitation 2021 et 2024, datée du 30 septembre 2025, de l'Office Municipal d'Habitation Montmagny-Bellechasse;

QUE le conseil assume un ajustement de la participation financière de 1136.00 \$ pour 2021 et de 1384.00 \$ pour 2024 \$ de la part de la Municipalité en date du 30 septembre 2025. Ces sommes représentent les ajustements finaux de 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation Montmagny-Bellechasse.

2025-10-08 5.5 - Entente de délégation de gestion du Havre du Lac Vert, modification de l'article 10

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la modification de l'article 10 de l'entente de délégation de gestion du Havre du Lac Vert;

QUE l'article 10 soit maintenant libellé comme ceci; advenant la fin de l'entente, la Corporation cède ses actifs et passifs à un organisme à but non lucratif ayant une mission similaire ou compatible et bénéficiant d'un statut juridique équivalent selon une entente à intervenir entre elles.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2025-10-09 6.1 - Application du droit de préférence sur le lot 3 390 921

ATTENDU QUE le propriétaire, 9496-0531 Québec inc. veut se départir de son lot 3 390 921;

ATTENDU QUE la Municipalité veut exercer son droit de préférence sur le lot 3 390 921;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal procède au rachat du lot 3 390 921, du propriétaire 9496-0531 Québec inc., au montant de 24 012.20 \$ plus les taxes.

2025-10-10 6.2 - Avis de motion du projet de règlement 07-2025 modifiant la zone 143-F du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Madame la conseillère Line Fradette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 07-2025 modifiant la zone 143-F du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

7 - SERVICE PUBLIC

2025-10-11 7.1 - Fourrière canine 2026, offre de services

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSPPPP) et que ce règlement contient des dispositions relativement à la gestion et la déclaration des chiens;

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours dans l'obligation d'appliquer la *Loi visant à favoriser la protection des personnes* par la mise en place d'un encadrement sur les chiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de « Fourrière Canine » pour l'application du règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes* par la mise en place d'un encadrement sur les chiens pour l'année 2026.

2025-10-12 7.2 - Abaissement de la vitesse sur une portion de la route 279

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une pétition citoyenne concernant la vitesse de la circulation entre les numéros civiques 401 et 473 sur la route 279;

CONSIDÉRANT QUE l'essentiel de cette demande consiste à abaisser la vitesse de 70 km/h à 50km/h sur le tronçon concerné;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que le ministère des Transports doit intervenir pour améliorer la sécurité des automobilistes et des résidents sur cette portion de la route 279;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal demande expressément au ministère des Transports d'abaisser la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route 279, entre les numéros civiques 401 et 473;

QUE la pétition citoyenne déposée soit remise au ministère des Transports.

7.3 - Aménagement de la Cycloroute de Bellechasse, appel d'intérêt

Après discussion, le conseil n'ira pas de l'avant avec la proposition de la MRC de Bellechasse concernant le projet d'aménagement d'une fontaine d'eau à la Cycloroute à la hauteur de la route 279.

7.4 - Cycloroute de Bellechasse, répartition des frais liés à l'entretien

Notre directeur général dépose le nouveau mode de fonctionnement de la MRC de Bellechasse concernant le financement des coûts d'entretien liés à la Cycloroute de Bellechasse. Une hausse importante est à prévoir à partir de 2027.

2025-10-13 7.5 - Réfection du garage municipal, esquisse des bâtiments et évaluation des coûts

ATTENDU QUE la Municipalité veut déposer une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU QUE la réfection du garage municipal, de la caserne de pompiers et de l'entrepôt à sel serait admissible à ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité doit posséder des esquisses des bâtiments et une évaluation des coûts;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir une offre de services d'un professionnel pour les esquisses des bâtiments et l'évaluation des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme « Stéphanie Brochu Architecture et Design » pour la conception des esquisses des bâtiments et l'élaboration des coûts des travaux, au montant de 3 200 \$ excluant les taxes.

2025-10-14 7.6 - Coop de Santé des Monts de Bellechasse, lettre d'appui

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de la part de la Coop Santé des Monts de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette demande consiste à soutenir activement la Coop dans ses démarches de financement, de recrutement et de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal appuie la Coop Santé des Monts de Bellechasse dans ses démarches pour le maintien d'un service de santé dans le sud de Bellechasse;

QU'une lettre soit envoyée à la Coop Santé des Monts de Bellechasse pour confirmer cet appui.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Souper-bénéfice 2025 en partenariat avec le Club de golf Bellechasse

Monsieur le maire invite les gens présents à la 17^e édition de notre souper-bénéfice en partenariat avec le Club de golf Bellechasse. Celui-ci aura lieu le 1^{er} novembre prochain à la salle de réception du Club de golf Bellechasse.

8.2 - Dépôt du bilan financier de Mon village, ma famille 2025

Notre directeur général dépose le bilan financier 2025 de l'activité Mon village, ma famille. Le conseil tient à remercier tous les bénévoles impliqués dans cet événement.

8.3 - Dépôt du bilan financier du BBQ du maire 2025

Notre directeur général dépose le bilan financier de l'édition 2025 du BBQ du maire. Le conseil tient à remercier tous les bénévoles impliqués dans cet événement.

2025-10-15 8.4 - Honoraires en ingénierie pour le plan fonctionnel et technique de la Maison de la culture de Bellechasse et de la bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan fonctionnel et technique (PFT) est exigée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du dépôt de la demande d'aide financière pour la relocalisation de la bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire, propriétaire du bâtiment visé, met à la disposition de la Municipalité une ressource technique afin de faire les suivis requis auprès des différents professionnels embauchés et s'assurer que les mandats sont réalisés selon les attentes;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a déposé une offre de service répondant aux exigences de la réalisation du mandat dont la portée est, de façon non limitative, la suivante :

- Étude et analyse des intrants au projet et du cadre normatif
- Préparation des fiches techniques
- Stratégie de développement durable et étude du potentiel d'efficacité énergétique
- Blocage des espaces en collaboration avec les autres professionnels
- Rencontre de conception spécifique au séquençage des travaux
- Coordination interdisciplinaire
- Blocage définitif et préconcept dans toutes les disciplines
- Estimations préliminaires et définitives
- Calendrier d'exécution du projet
- Contrôle de la qualité

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP est en mesure de réaliser le mandat dans le délai prescrit, soit à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Maison de la culture de Bellechasse s'engage à rembourser les sommes défrayées par la Municipalité pour la partie du projet touchant l'organisme dans l'éventualité où le ministère de la Culture et des Communications accorderait le financement au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de service de la firme EXP pour un mandat de rédaction d'un plan fonctionnel et technique (PFT) pour la bibliothèque municipale, la Maison de la culture de Bellechasse et la salle communautaire, pour un montant budgétaire de 50 000 \$ plus les taxes, facturable mensuellement selon les heures travaillées.

QUE le conseil autorise Madame Marie-Hélène Labbé, Coordinatrice développement, culture et communication à signer le contrat de service.

2025-10-16 8.5 - Honoraires en architecture pour le plan fonctionnel et technique de la Maison de la culture de Bellechasse au Centre sectoriel des plastiques

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan fonctionnel et technique (PFT) est exigée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du dépôt de la demande d'aide financière pour la relocalisation de la Maison de la culture de Bellechasse et de la salle communautaire au Centre sectoriel des plastiques;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Brigad architecture » a déposé une offre de service pour la réalisation du mandat dont la portée est la suivante :

- Visite (1) sur place
- Analyse réglementaire sommaire selon le Code national du bâtiment Canada 2015 (CNB 2015 mod. Qc)
- Révision et validation des études de faisabilité
- Rédaction du PFT telle que le guide de rédaction du MCC

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire met à la disposition de la Municipalité une ressource technique afin de faire les suivis requis auprès des différents professionnels embauchés et s'assurer que les mandats sont réalisés selon les attentes;

CONSIDÉRANT QUE le Maison de la culture de Bellechasse s'engage à rembourser les sommes défrayées par la Municipalité pour la partie du projet touchant l'organisme dans l'éventualité où le ministère de la Culture et des Communications accorderait le financement au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de service de « Brigad architecture » pour un mandat de rédaction d'un plan fonctionnel et technique (PFT) pour la Maison de la culture de Bellechasse et la salle communautaire au montant de 10 764 \$ + les taxes, facturable mensuellement selon les heures travaillées.

QUE le conseil autorise Madame Marie-Hélène Labbé, Coordinatrice développement, culture et communication à signer le contrat de service.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

2025-10-17 9.1 - Demande d'aide financière de Cassis et Mélisse

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal apporte un soutien financier de 650 \$ à Cassis et Mélisse pour l'organisation de la grande fête des fromages de chèvre.

2025-10-18 9.2 - Album des finissants 2025-2026 de l'ESSD

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 200 \$ pour l'album des finissants 2025-2026 de l'école secondaire de Saint-Damien.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Coop de Santé, docteur.

- Zone de 50 km sur la route 279.

2025-10-19 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier